

Toulouse : la LICRA cherche à faire taire la campagne BDS pour la Palestine

« Accusés » d'avoir participé à la distribution d'un tract de la campagne BDS lors de deux actions, cinq militantEs toulousainEs ont été ou vont être auditionnés par la police. A l'issue de leur audition, trois d'entre eux ont déjà reçu une convocation au tribunal pour le 9 décembre.

Ces deux actions d'information à la population – aux abords des magasins Auchan, Sephora et Orange les 19 décembre 2014 et 7 février 2015 – sont inscrites dans le cadre de la campagne internationale BDS qui est, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, une démarche citoyenne, pacifiste et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour lancer un courant d'opinion mondial en faveur du respect des droits des Palestiniens et pour en finir avec l'impunité de l'état d'Israël.

A la demande de la LICRA (association qui serait mieux inspirée de rester sur le terrain de l'antiracisme plutôt que de servir de petite main pour les intérêts de l'Etat colonial israélien), nos camarades sont poursuivis pour » avoir entravé l'exercice normal – des 3 magasins – lors de leur activité économique ». Alors que les deux simples distributions de tracts auxquels ils sont supposés avoir participé ont été pacifiques, dans la bonne humeur et sans intimidation envers les passants, dans le domaine public et sans entrée dans aucun magasin.

L'empressement du procureur à poursuivre contraste avec le silence total de la justice à propos des deux plaintes qui ont été déposées par des militants BDS agressés violemment lors d'une distribution de tracts par un commando pro-israélien le

17 janvier. La police était sur place, les agresseurs photographiés, mais le procureur n'a toujours pas pris le temps de donner suite à ces plaintes.

La criminalisation des actions militantes BDS a démarré avec la circulaire Alliot-Marie, toujours pas abrogée par ce gouvernement. Mais aujourd'hui, pire encore, c'est la liberté d'opinion et d'expression qui est remise en question. Le 31 mars, le maire de Toulouse a même osé interdire une conférence-débat avec le professeur Farid Esack, ancien compagnon de Nelson Mandela et président de Boycott, Désinvestissement, Sanctions en Afrique du Sud. Nous avons déposé plainte pour illégalité contre cette décision.

Le droit de critiquer un Etat qui ne respecte pas le droit international, qui colonise et occupe dans le cadre d'une politique d'apartheid, ne peut être remis en question.

Nous appellerons début septembre à la constitution d'un large comité de soutien pour faire respecter la liberté d'expression pour BDS, pour l'abrogation de la circulaire Alliot Marie, pour la relaxe de nos camarades. Dès aujourd'hui nous appelons à manifester le mercredi 9 décembre devant le TGI de Toulouse. Ils ne nous feront pas taire!

BDS France Toulouse
Le 25 juin 2015